

JE NE VEUX
PLUS ÊTRE
CASTRÉÉÉ!!!

DOSSIER DE PRESSE

#STOPCASTRATION :

UNE CAMPAGNE CONTRE LA CASTRATION
DES PORCELETS PAR L'ONG WELFARM





SOMMAIRE

QUI EST WELFARM ?	3
RÉSUMÉ DE LA SITUATION ET DES DEMANDES DE WELFARM	4
LES ALTERNATIVES À LA CASTRATION PHYSIQUE	6
LA POSITION DE LA FILIÈRE	8
LA CAMPAGNE #STOPCASTRATION	10
F.A.Q.....	12

QUI EST WELFARM ?

Créée en 1994, l'association WELFARM œuvre à une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage à toutes les étapes de leur vie (élevage, transport, abattage).

L'association défend la cause des animaux d'élevage auprès du grand public, des acteurs des filières professionnelles (éleveurs, industrie agro-alimentaire, grande distribution) et auprès des organismes institutionnels et instances gouvernementales.

Pour faire changer les pratiques et inciter à une consommation responsable, WELFARM argumente ses revendications en s'appuyant sur les connaissances scientifiques, et privilégie une communication axée sur une différenciation valorisante des alternatives aux pratiques qu'elle dénonce.

Association dont la mission est reconnue d'utilité publique, WELFARM agit uniquement grâce à la générosité publique (dons, parrainage d'animaux, legs, donations et assurances-vie).

L'association WELFARM est agréée par le Don en Confiance. Ce label garantit la gestion rigoureuse de l'association et sa transparence financière à l'égard de ses donateurs.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION ET DES DEMANDES DE WELFARM

En 2020, environ 2,8 millions de porcs abattus en France étaient des mâles entiers¹, c'est-à-dire des porcelets laissés intacts qui n'ont pas subi de mutilations. Ceci signifie qu'environ 75% des porcs sont castrés en France avant d'être abattus, soit près de 9 millions d'individus chaque année.

La castration est pratiquée sur les porcelets pour obtenir une viande plus grasse, et prévenir l'apparition d'une odeur désagréable lors de la première cuisson (dite « **odeur de verrat** ») pouvant impacter 3 à 5% des **carcasses**. Il s'agit d'une procédure stressante qui entraîne de vives **douleurs** chez l'animal, à la fois pendant et après l'opération, et parfois pendant plusieurs jours.

En 2016, lors de la première campagne sur la castration des porcelets intitulée #Couic2018, 85% des porcelets étaient castrés², soit environ 10% de plus qu'aujourd'hui. Il y a donc une prise de conscience de la part de la filière porcine mais elle reste bien timide : cette évolution reste encore largement insuffisante.

À la suite des annonces de l'ancien ministre de l'Agriculture Didier Guillaume du 17 novembre 2019 sur l'arrêt de la castration à vif des porcelets d'ici la fin 2021, l'arrêté du 24 février 2020 pose l'interdiction **de la castration à vif des porcelets pour le 1^{er} janvier 2022**, en rendant obligatoire l'utilisation de l'anesthésie locale et le recours aux analgésiques lors de la castration. Cette mesure manque d'ambition car, elle permet aux éleveurs et aux employés des élevages de continuer de castrer leurs porcs sous anesthésie, alors que cette méthode est loin d'être fiable. Le recours à un vétérinaire n'est pas davantage obligatoire. De plus, aucune instruction technique n'a à ce jour été publiée par les services du ministère de l'Agriculture, bien qu'il s'agisse d'un document essentiel pour déterminer dans quelles conditions l'anesthésie locale va être généralisée à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le moment est donc venu pour Welfarm de reprendre le chemin des campagnes.

Si l'interdiction de la castration à vif est certes une victoire, nous devons aller plus loin : **notre objectif est de parvenir à terme à l'interdiction complète de la castration chirurgicale**. Welfarm dénonce le fait que la castration avec anesthésie et analgésie soit la solution privilégiée par certains acteurs de la filière pour deux raisons, parce que :

1. Cette méthode ne permet pas une prise en charge totale de la douleur et
2. D'autres alternatives plus respectueuses du bien-être animal et viables économiquement existent. Welfarm, engagée depuis 2010 sur cette thématique, **préconise donc l'arrêt de la castration chirurgicale, accompagné de mesures alternatives encourageant le développement des alternatives suivantes : l'élevage de mâles entiers ou à défaut, l'immunocastration.**

1 D'après l'IFIP (institut technique agricole pour la filière porcine)

2 Chevillon P, 2015 : Développement durable et arrêt de la castration



Nos **revendications** pour la campagne #stopcastration en 2021-2022 sont :

- › L'arrêt de la **castration physique** des porcelets (y compris quand elle est réalisée avec anesthésie et analgésie) ;
- › Le **développement de l'élevage de mâles entiers** est la solution prioritaire ;
- › Une autre alternative prônée de manière subsidiaire par Welfarm est celle de l'**immunocastration**.



LES ALTERNATIVES À LA CASTRATION PHYSIQUE

Le mâle entier :

Le **développement de l'élevage de mâles entiers** est la solution que Welfarm défend en priorité. Cette méthode est utilisée dans de nombreux pays européens.

L'élevage de mâles entiers s'est développé en France ces dernières années. En effet, la France comptait, en 2019, 2,8 millions de mâles entiers, dont 2,4 millions abattus par le groupe Cooperl³. Outre la Cooperl qui a généralisé cette pratique, d'autres acteurs de la filière porcine se lancent progressivement dans cette production ou l'étudient de près.

Néanmoins, les progrès qui pourraient être mis en œuvre potentiellement par les éleveurs se heurtent au refus de certaines industries d'abattage et de transformation de la viande de changer leurs pratiques. Ils sont également compromis par les cahiers des charges de certaines productions qui requièrent la castration, comme le jambon sec et le jambon de montagne de pays (différent de la charcuterie classique).

L'alternative la plus prometteuse

Les élevages peuvent être aménagés de façon à limiter l'apparition de l'« odeur de verrat » chez les mâles. En effet, des études ont déterminé les facteurs favorisant le développement des molécules chimiques responsables de cette odeur. En agissant notamment sur l'environnement⁴ et l'alimentation⁵ des animaux, la proportion d'animaux « odorants » diminue fortement.

Cependant, quel que soit le mode d'élevage, si les animaux sont abattus à l'âge de 6 mois (comme c'est le cas aujourd'hui en France), il existe un risque de retrouver des animaux porteurs de cette odeur. C'est la raison pour laquelle la décision d'élever des mâles entiers gagne à être prise conjointement avec la mise en place de mesures de détection des carcasses odorantes sur la chaîne d'abattage.

Actuellement, des prototypes de « nez électronique »⁶ existent mais ne sont pas suffisamment rapides par rapport aux exigences des cadences en abattoir. En attendant des avancées technologiques, la méthode actuellement utilisée est celle du « nez humain ». Des salariés de l'abattoir, formés à ce poste, sont chargés de chauffer une petite partie des carcasses de porcs mâles non castrés, de la sentir et d'évaluer le degré d'odeur.

Si la carcasse n'est pas jugée odorante, elle est maintenue dans le circuit traditionnel. Au contraire, s'il y a un doute ou si elle sent, la carcasse est alors isolée et destinée à la salaison sèche ou à des produits transformés.

Il n'y a donc pas de perte, tous les animaux étant « valorisés ».

³ Chevillon (2020) Tech Porc.

⁴ Par exemple, en augmentant la surface de vie de chaque porc ou en évitant que les animaux ne soient au contact de leurs déjections.

⁵ Par exemple en enrichissant l'alimentation des animaux en certains acides aminés, ou en adaptant la composition des rations en minéraux.

⁶ C'est-à-dire les machines susceptibles de détecter les carcasses odorantes sur la chaîne d'abattage



L'immunocastration :

Une autre alternative prônée de manière subsidiaire par Welfarm est celle de **l'immunocastration**.

Il s'agit d'un vaccin qui retarde la puberté des porcs⁷ et les empêche de développer l'odeur de verrat. Effectuée correctement, l'injection n'est pas douloureuse pour les porcelets et le vaccin ne laisse aucun résidu dans la viande. Elle est simple à réaliser et évite toute intervention chirurgicale.

Cette alternative n'est toutefois envisagée qu'à titre subsidiaire par Welfarm car, contrairement à la production de mâles entiers, elle nécessite de manipuler les porcs. Néanmoins, l'avantage de l'immunocastration par rapport à l'élevage de mâles entiers est qu'elle demande relativement peu de changements de pratiques tant pour les éleveurs que pour les abatteurs et les transformateurs : l'animal castré ne développe pas d'odeur de verrat et sa viande ne requiert pas de changement dans les recettes et les process de transformation.

7 L'immunocastration consiste à injecter un antigène qui génère un anticorps anti-GnRH, bloquant ainsi l'hormone qui déclenche la puberté.

LA POSITION DE LA FILIÈRE

Pourquoi les choses ne bougent pas sur cette question malgré la présence d'alternatives ?

Les différents acteurs de la filière s'opposent, entre ceux qui souhaitent privilégier les alternatives à la castration et ceux qui souhaitent maintenir la castration sous anesthésie et analgésie.

La filière porcine est aujourd'hui à un moment charnière.

L'arrêté du 24 février 2020 préconise d'utiliser l'anesthésie et l'analgésie. Comme décrit précédemment, ces méthodes soulèvent toutefois plusieurs problèmes et questionnements :

- Gestion de la douleur inopérante,
- Manipulation des porcelets entraînant toujours un état de stress,
- Difficulté à contrôler l'utilisation ou non d'anesthésiant ou d'analgésique lors de la castration,
- Mise en œuvre et formation des éleveurs,
- Recours possible à un vétérinaire,
- Utilisation de médicaments peu efficaces ou non autorisés sur le territoire,
- Coût.

Positionnement des acteurs de la filière

Les éleveurs

La généralisation de l'arrêt total de la castration est souhaitée par une frange croissante des producteurs et éleveurs. Pour eux, la castration ne doit pas être généralisée et elle doit être soumise à dérogation.

L'accent est mis sur les gains économiques pour les éleveurs.

Le manque à gagner est estimé par les membres de l'association d'éleveurs « *Pour le Bien-être animal porcin et la non-castration des porcs* » à **9 euros par porc** en 2022 dans le cas où l'anesthésie serait généralisée. À l'inverse, mettre en place un tri sur la chaîne d'abattage via la technique du nez humain ne représenterait que quelques centimes d'investissement par porc dans les abattoirs. La Fédération Nationale Porcine (FNP) s'est positionnée pour que la castration devienne **dérogatoire** avec une prise en charge des coûts de l'anesthésie.

Les transformateurs et les abatteurs

Les progrès qui pourraient être mis en œuvre potentiellement par les éleveurs se heurtent au refus de certaines industries d'abattage et de transformation de la viande de changer leurs pratiques.

La production de mâles entiers ne possède ainsi qu'un faible appui de la part de la filière industrielle et il s'agit aujourd'hui d'un frein majeur à l'arrêt définitif de la castration chirurgicale. Ces acteurs mettent en avant

3 grandes raisons :

- L'odeur de verrat
- La saveur de la viande
- Prévenir le comportement agressif ou sexuel indésirable

Ces 3 arguments sont plus que contestables.

Comme indiqué précédemment, l'odeur de verrat ne concerne qu'un nombre résiduel de cas.

Quant à la saveur de la viande, la viande issue de mâles entiers est certes moins grasse que celle de mâles castrés. Toutefois, cette différence est imperceptible pour les produits issus de mélange (charcuterie cuite, dont le jambon). Il existe donc de nombreux débouchés pour ces carcasses de mâles entiers, même si un travail reste à faire pour certains produits spécifiques dont le cahier des charges requiert la castration.

De plus, quand l'argument de la qualité pour les consommateurs est avancé, nous pouvons rétorquer que les consommateurs ont des attentes fortes en matière de bien-être animal. On peut par exemple rappeler que 85% des Français⁸ sont défavorables aux mutilations pratiquées sur les cochons (coupe des queues, meulage des dents, castration pour les mâles).

Enfin, concernant les problèmes liés à l'agressivité des mâles non castrés, c'est avant tout les conditions dans lesquelles les porcs sont élevés qui peuvent être à l'origine de ce type de comportement. Les mutilations ne sont que des palliatifs, qui plus est douloureux, aux problèmes plus généraux de bien-être animal que suscitent de trop nombreux élevages. Pour réduire les interactions agressives entre ces animaux, il faudrait en effet, non pas les mutiler, mais adapter la conception des enclos et la conduite des lots afin de réduire les contacts agressifs entre porcs, s'assurer que les mâles proviennent du même groupe et fournir davantage de ressources (surface d'alimentation, matériaux d'enrichissement et espace). Outre la seule question de la castration, ces recommandations sont par conséquent à même d'améliorer plus généralement les conditions d'élevage des porcs.

Les distributeurs

Certains distributeurs se disent intéressés par le fait de développer leur approvisionnement en mâles entiers. Il est donc nécessaire de s'assurer que des démarches concrètes ont bien été mises en œuvre. Welfarm souhaiterait pour cela obtenir un engagement public des distributeurs pour l'arrêt de la castration chirurgicale. Il ne faut pas que la grande distribution se contente d'accompagner les abatteurs/transformateurs favorables aux changements mais que, par des engagements publics, elle pousse ses partenaires à évoluer vers l'arrêt de la castration chirurgicale. Ainsi, au même titre que les œufs de poules élevées en cage disparaissent peu à peu des rayons, les distributeurs pourraient agir pour faire disparaître de leurs approvisionnements la viande de porc castré.

⁸ Selon un sondage Yougov de 2017
(source : L214).



LA CAMPAGNE #STOP CASTRATION

Quel est l'objectif de la campagne ?

Notre objectif est clair : obtenir l'interdiction complète de la castration chirurgicale des porcelets

Comment va se dérouler la campagne ?

L'angle de la campagne de cette année ne peut pas être celui de 2016. En effet, aujourd'hui le sujet est connu du grand public et des acteurs politiques : il ne s'agit plus de « lever le voile » sur une pratique mais d'influencer la filière.

Cette mobilisation du public doit permettre de faire pression sur les acteurs de la filière qui refusent de s'engager publiquement et/ou qui refusent de faire évoluer leurs pratiques.

En amont de la campagne grand public, nous avons en effet sollicité les professionnels concernés par la problématique (acteurs institutionnels, industriels de la transformation et grande distribution) pour qu'ils s'engagent dans une démarche d'arrêt de la castration. Suite à cette concertation, nous entrons désormais en campagne pour exiger la fin de la castration et son remplacement par des alternatives (élevage de porcs mâles entiers, ou à défaut immunocastration).

Avec la crise de la COVID-19 qui n'est pas encore terminée, une partie importante de notre campagne se fera via les réseaux sociaux avec l'appui du site [StopCastration.fr](https://stopcastration.fr) et d'une pétition pour demander l'arrêt de la castration chirurgicale.

Nous communiquerons sur les acteurs qui se sont engagés en faveur de l'arrêt de la castration des porcelets.

Ces actions en ligne s'accompagneront d'une campagne en présentiel avec les bénévoles.

Du côté de l'exécutif, l'instruction technique sur les modalités de la fin de la castration à vif d'ici 2022 se fait toujours attendre. Il s'agit d'un document pourtant essentiel pour déterminer les modalités de l'arrêt de la castration.

Cet été, Welfarm a sollicité plusieurs rendez-vous auprès du ministre de l'Agriculture pour exposer ses revendications. Durant la campagne, un travail de plaidoyer sera effectué pour exiger une évolution de la législation.

Quelles sont les différentes méthodes de castration physique ?

La castration à vif (pratique interdite au 1^{er} janvier 2022)

C'est l'éleveur (ou un salarié de l'élevage) qui réalise lui-même cette opération alors même qu'il s'agit d'un acte chirurgical.

L'opérateur met le porcelet entre ses jambes (ou utilise un dispositif adapté) afin de maintenir l'animal sur le dos. Il incise ensuite la peau du scrotum (généralement à l'aide d'un scalpel), sort les testicules des bourses et coupe le cordon séminal. La plaie est laissée ouverte et seulement vaporisée avec un désinfectant. Le porcelet est enfin replacé dans sa portée.

La réalisation de cet acte dure à peine quelques minutes et s'effectue souvent « à la chaîne ».

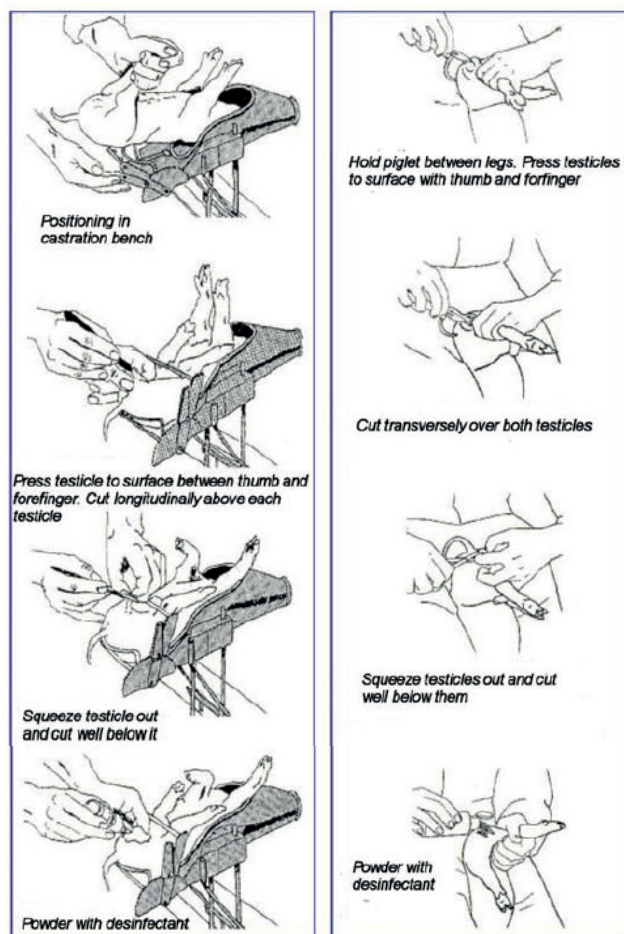


Schéma illustrant deux pratiques courantes de la castration des porcelets.

La castration chirurgicale avec prise en charge de la douleur :

L'anesthésie et l'analgésie sont rendues obligatoires lors de la castration, à partir du 1^{er} janvier 2022, par [l'arrêté du 24 février 2020](#).

L'anesthésie permet une insensibilisation de la zone opérée, soit en rendant l'animal inconscient (anesthésie générale), soit en bloquant la transmission du signal douloureux de la zone opérée vers le système nerveux central (anesthésie locale). L'analgésie n'interrompt pas la transmission du signal douloureux mais en atténue les effets : la douleur ressentie par l'animal est amoindrie. Elle permet donc de soulager la douleur post-opératoire.

Néanmoins, les méthodes qui existent aujourd'hui sont largement insuffisantes car elles ne prennent que **partiellement en charge la douleur et posent des problèmes quand au respect des contrôles** :

1. L'analgésie par l'administration d'anti-inflammatoires non-stéroïdiens, bien que très répandue en Europe (en Allemagne, au Danemark, en France, en Belgique et en Autriche), est insuffisante à elle seule car elle ne permet pas de prendre en charge les effets de la douleur lors de l'intervention.
2. L'anesthésie locale se fait par une injection intra testiculaire qui requiert la manipulation des porcs et peut s'avérer douloureuse. En outre, les molécules utilisées pour l'anesthésie ne prennent que partiellement en charge la douleur. La molécule qui réduit au mieux la douleur des porcs (utilisée en Suède) ne dispose pas d'une autorisation de mise sur le marché en France. Néanmoins, même avec le produit le plus efficace, des signes de douleur sont observés. De plus, l'anesthésie est un geste technique qui devrait être réalisé par un professionnel vétérinaire. En effet, lorsqu'elle est mal réalisée, l'anesthésie peut être inefficace ou au contraire une source de souffrances extrêmes pour les porcelets. Elle nécessite également un temps d'attente pour être efficace, ce qui est incompatible avec les cadences de travail des élevages intensifs où les porcelets sont castrés à la chaîne. Enfin, sans la présence d'un vétérinaire, il est difficile d'effectuer des contrôles pour s'assurer que l'anesthésie a bien été effectuée par l'éleveur.

La vidéo disponible sur YouTube et publiée par l'Association d'éleveurs « Pour le bien-être animal porcin et la non-castration des porcs » le 19 août 2021 montre les limites de cette méthode.

3. L'anesthésie générale pratiquée notamment en Suisse et en Allemagne pose, elle aussi, un certain nombre de problèmes. Le gaz utilisé lors de l'anesthésie, l'isoflurane, est un narcotique qui

rend les porcelets inconscients mais ne coupe pas le message de la douleur. De plus, 14 à 23% animaux ne sont pas sensibles à l'anesthésie⁹. Au contraire, les plus petits animaux peuvent ne pas se réveiller. À leur réveil, les animaux sont étourdis et doivent être isolés pendant 2 heures pour éviter les risques d'écrasement par la mère. En effet, les porcelets sont étourdis et leurs réflexes sont ralentis, ils ne s'échappent pas assez rapidement lorsque la truie se couche. L'isoflurane peut également présenter des dangers pour l'opérateur notamment en provoquant des maux de têtes et le coût d'investissement dans les machines est non négligeable (de l'ordre de 7 000 à 8 000 €). Il s'agit par ailleurs d'un gaz à effet de serre. L'anesthésie générale est également réalisée aux Pays-Bas. Le gaz utilisé est un mélange de 30% oxygène et 70% de dioxyde de carbone. Pourtant, le CO₂ est un gaz irritant qui a des effets aversifs pour les porcelets.

Quelle est la situation en France ?

Jusqu'au 31 décembre 2021, la castration à vif reste autorisée en France par suite de l'arrêté du 16 janvier 2003 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs.

Toutefois, à la suite des annonces de l'ancien ministre de l'Agriculture Didier Guillaume sur l'arrêt de la castration à vif des porcelets, [l'arrêté du 24 février 2020 interdit la castration à vif des porcelets pour le 1er janvier 2022](#).

Ce texte précise que « seule la castration chirurgicale avec anesthésie et analgésie par d'autres moyens que le déchirement des tissus est autorisée. »

Pour autant, une telle loi doit être accompagnée d'une instruction technique pour déterminer dans quelles conditions l'anesthésie locale va être généralisée à compter du 1^{er} janvier 2022. Ce document n'a toujours pas été publié.

Quelle est la situation en Europe ?

En 2020, l'Ifip Institut du porc estime le nombre de porcs mâles non castrés en Europe à 45 millions, soit une progression de 30% depuis cinq ans¹⁰. Toutefois, tous les pays européens ne sont pas sur un pied d'égalité lorsqu'il s'agit de la castration à vif. **Cette pratique n'existe pas au Royaume-Uni, en Irlande, en Espagne, au Portugal et en Grèce, qui privilégient historiquement l'élevage de mâles entiers.** Les porcs y sont abattus avant leur maturité sexuelle (moins de 110 kg), ce qui rend la castration inutile¹¹. L'Espagne atteint des records avec un total de 22 millions de mâles non castrés soit 86% des porcs mâles abattus (IFIP). Les mâles castrés sont destinés à des productions de « luxe » de jambons secs ou de porcs lourds qui vont donner la Pata Negra.

⁹ Enz et al (2013) et Schwennen et al (2016)

¹⁰ Voir les chiffres de l'IFIP sur le dossier Tech porc consacré à la castration en suivant ce lien : [Un tiers des porcs mâles européens n'est pas castré \(ifip.asso.fr\)](#)

¹¹ Fredriksen, B., Font i Furnols, M., Lundström, K., Migdal, W., Prunier, A., Tuytens, F. A. M. and Bonneau, M (2009) Practice on castration of piglets in Europe, *Animal*, 3: 1480-1487

L'immunocastration est assez peu développée en Europe. Le leader incontesté est la Belgique avec 18% de porcs immunocastrés en 2016. Les chaînes de supermarché Colruyt et Delhaize ont imposé en effet la vaccination aux éleveurs qui les fournissent.

Quels sont les animaux concernés ?

La réglementation européenne¹² interdit la castration sans prise en charge de la douleur au-delà de 7 jours. Les porcelets mâles sont donc castrés avant l'âge d'une semaine. Si elle est réalisée au-delà, cette opération doit être effectuée par un vétérinaire. En d'autres termes, les textes européens permettent la castration à vif des porcelets âgés de moins d'une semaine.

Depuis l'arrêté de 2020, la France est donc allée un peu plus loin que les dispositions européennes. À partir du 1^{er} janvier 2022, la castration à vif sera interdite pour tous les porcelets. Toutefois, cette méthode sera remplacée par la castration avec anesthésie et analgésie, qui reste très douloureuse. Qui plus est, c'est aussi la manière dont cette opération va être réalisée qui interroge : bien que le texte prévoie que cette opération soit réalisée par des vétérinaires, il est permis aux éleveurs et à leur personnel d'y recourir eux mêmes lorsque les animaux sont âgés de 7 jours ou moins.

La castration reste donc de mise et les souffrances subies par les porcelets aussi. Tous les types d'élevage sont également concernés qu'ils soient industriels, sur paille ou en plein air, et quel que soit leur label (en Label Rouge comme en agriculture biologique).

Pourquoi castrer les porcelets ?

L'objectif principal est d'éliminer l'« odeur de verrat » occasionnée par la première cuisson de la viande de certains mâles entiers. Cette odeur n'est pas nocive mais fortement incommodante pour le consommateur.

Trois molécules sont responsables de cette odeur :

- L'androsténone,
- Le scatole,
- L'indole.

Seuls 45% des consommateurs¹³ sont sensibles à l'androsténone. Ils peuvent toutefois rester sensibles au scatole et dans une moindre mesure, à l'indole (peu de consommateurs y sont sensibles).

Si les porcs entiers ont davantage de prédispositions à dégager cette odeur, c'est parce que ces molécules sont liées à la production d'hormones sexuelles mâles.

Les porcelets sont également castrés pour enrichir la teneur en gras de la viande, ce qui facilite la préparation de certaines recettes.

12 Directive 2008/120/CE du Conseil établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs

13 FONT-I-FURNOLS M, 2012: Consumer studies on sensory acceptability of boar taint: a review. Meat Science.



Tous les porcs mâles entiers déclenchent-ils cette odeur ?

Non, on estime que seules 3 à 5% des carcasses de porcs non castrés sont détectées comme odorantes en élevage standard.

L'apparition de l'odeur de verrat dépend de multiples facteurs, comme l'âge, la race, la morphologie ou le poids de l'animal mais aussi de certaines conditions d'élevage et d'alimentation : autant de paramètres qui sont aujourd'hui identifiés et modulables par les professionnels de la filière.

En outre, cette odeur ne se déclenche qu'à la première cuisson :

- La charcuterie non cuite n'est pas concernée.
- La viande cuite deux fois (ou plus), comme c'est le cas dans la plupart des plats cuisinés et produits transformés, n'est également plus odorante.

Pour résumer, l'argument avancé pour justifier la castration systématique des porcelets serait l'apparition d'une viande odorante. Cet argument n'est toutefois pas justifié puisqu'il faut que les 3 conditions suivantes soient remplies :

1. La carcasse de porc non castré est odorante (cela concerne moins de 5% des mâles en élevage standard) ;
2. Les produits qui en sont issus sont à cuire une seule fois ;
3. Ces produits parviennent entre les mains d'un consommateur sensible à cette odeur (moins d'1 consommateur sur 2 seulement est concerné).

Les justifications avancées pour cette méthode sont donc très discutables au vu du faible nombre de cas concernés.



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242
57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05
Contact presse : romain.francois@welfarm.fr

welfarm.fr

| STOPCASTRATION.FR |

*Toute l'actualité de la campagne à suivre
sur les réseaux sociaux de WELFARM*

